



Fonctionnaire en disponibilité et intermittence

Par Milide

Bonjour

Actuellement en disponibilité pour convenance personnelle, j'ai pris un an puis renouvelé pour 3 ans (fin en août 2017), j'ai travaillé en tant qu'intermittente.

En février dernier j'ai déposé mon dossier auprès de Pole emploi service ayant 528 sur 10 mois 1/2.

Le régime m'a été refusé sous couvert que je ne suis pas en chômage involontaire et pole emploi me demande un "refus de ré-intégration" de mon administration.

La DRH m'a affirmé que je n'avais pas besoin de ce document , m'a dit que j'étais dans mon droit dans la mesure où ma demande porte sur des contrats dans le privé et non sur ma période d'emploi dans la FTP.

Il y a une sorte de vide juridique que je n'arrive pas à élucider.

Auriez-vous des éléments de réponses?

Cordialement

Emilie Dejean